

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00404

Numéro SIREN : 448 929 505

Nom ou dénomination : A D E F

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt 3132

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE

24 MAI 2024

N° 2065-SD
2024

cerfa

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	2023-01-01	et clos le	2023-12-31	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ADEF	0000 Allée Jean Perrin
SIRET 4 4 8 9 2 9 5 0 5 0 0 0 1 5	13270 FOS SUR MER
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
0000 Allée Jean Perrin	
13270 FOS SUR MER	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Agences immobilières
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		0
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0 %	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44. quindécies ☐	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	0	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N°	Nom
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N°	Nom
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
N°	Nom

CERTIFIÉ CONFORME
L'ORIGINAL

H		COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		☒	Si oui, indication du logiciel utilisé
			MyUnisoft Comptabilité
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant : SARL SEC DE L'HAUTURE 5 Allée Jean PERRIN 13270 FOS SUR MER Tél: 0442053378		Société ou indépendant : Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant:	
		Date: 2024-04-08 Lieu: FOS SUR MER	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N°2065-SDFormulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions						payées par la société elle-même		a	400 000
						payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :						e			
Libellé							Montant		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI							i	400 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis						TOTAL (ligne a à e)		400 000	
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCs associés en nom ou commandités - SGA : associés gérants - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants				Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société				
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versées :			
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités fofaitaires	Remboursements						
Mr DE FREITAS Gérant ALBERT 245 Chemin DU SORBIER 13270 FOS SUR MER				92	2023				
Mme BARTHELEMY JOSIANE 245 Chemin DU SORBIER 13270 FOS SUR MER				2	2023				
Mr DE FREITAS VALENTIN 15 Allée SZ LA TREILLERESIDENCE DE LA VIGNE 13270 FOS SUR MER				2	2023				
Mme DE FREITAS GERALDINE 25 Allée DU BELVEDERE 13270 FOS SUR MER				2	2023				
Mr DE FREITAS FABIEEN Allée HENRI MATISSE BAT D 13500 MARTIGUES				2	2023				
K	DIVERS								
Norm et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				

Désignation de l'entreprise		ADEF				Néant *	
Adresse de l'entreprise		0000 Allée Jean Perrin		13270 FOS SUR MER			
SIRET		4 4 8 9 2 9 5 0 5 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 2023-12-31	
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions	
				1		2	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	33 482	016	16 017	17 465
	Immobilisations corporelles *		028	421 276	030	47 337	373 939
	Immobilisations financières * (1)		040	300	042		300
	Total I (5)		044	455 058	048	63 353	391 704
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	3 183	074		3 183
	Valeurs mobilières de placement		080	1 222 681	082	117 257	1 105 425
	Disponibilités		084	67 560	086		67 560
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	1 293 425	098	117 257	1 176 168	
Total général (I + II)		110	1 748 482	112	180 610	1 567 872	
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			8 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			800	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132	
	Report à nouveau		134			1 094 569	
	Résultat de l'exercice		136			95 953	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			1 199 322	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			361 021	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			1 320	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	717	)	172 717	
	Comptes courants d'associés		173				
	Autres dettes		175			5 492	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			368 550	
Total général (I + II + III)		180			1 567 872		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	334 371	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

[illegible]

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieure à 7630k€	☐
Chiffre d'affaires	40 987
Durée en mois de l'exercice	0
Base retenue	0
Capital entièrement libéré	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☐

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	95 953
Total des Réintégrations	0
Total des Déductions	0
Déficit Imputé	95 953
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	0

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	0	0
Impôt société taux réduit	0	0	0
PV à long terme imposables 15%	0	0	0
PV à long terme imposables 10%	0	0	0
PV à long terme imposables à 19%	0	0	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			0
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			95 953
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			95 953
Écart			0

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADEF

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
ACTIF IMMOBILISE																			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406										
	Autres		410	33 482	412		414		416	33 482									
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426										
	Constructions		430	420 000	432		434		436	420 000									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446										
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456										
	Matériel de transport		460		462		464		466										
	Autres immobilisations corporelles		470	1 276	472		474		476	1 276									
Immobilisations financières			480	300	482		484		486	300									
TOTAL			490	455 058	492		494		496	455 058									
II	AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice ☐ (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial					495		497		498		499								
Autres immobilisations incorporelles					500	9 617	502	6 399	504		506	16 017							
Immobilisations corporelles	Terrains				510		512		514		516								
	Constructions				520	25 061	522	21 000	524		526	46 061							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				530		532		534		536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers				540		542		544		546								
	Matériel de transport				550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles				560	1 276	562		564		566	1 276							
TOTAL					570	35 954	572	27 399	574		576	63 353							
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les ntreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values									
										Court terme *	Long terme								
											19 %		15% ou 12,8%		0 %				
Total		578		580		582		584		586		581		587		589			
Plus-values taxables à 19% (1)						579		Régularisations	590		583		594		595				
TOTAL										596		585		597		599			

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ADEF

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	216 191	662	117 257	664	216 191	666	117 257
TOTAL		680	216 191	682	117 257	684	216 191	686	117 257
A MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681	0	683	0
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0
Terrains						710	0	715	0
Constructions						720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0
Inst. générales, agencements et aménagements divers						740	0	745	0
Matériel de transport						750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0
TOTAL						770	0	775	0
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									
					780	0			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)°							982	231 727	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)°		982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)°		982 ter	0		
Déficits imputés							983	95 953	
Déficits reportables							984	135 774	
Déficits de l'exercice							860	0	
Total des déficits restant à reporter							870	135 774	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	0	381	0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	0				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	0	380	0		
N° du centre de gestion agréé						388	0		

Montant de la TVA collectée	374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	0
1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent. ☐ (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, l'opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : _____ et clos le : _____		Données en nombre de mois			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	016			
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

Exercice clos le 2023-12-31 SIREN 448929505

Dénomination de l'entreprise ADEF

Adresse (voie) 0000 Allée Jean Perrin

Code postal 13270 Ville FOS SUR MER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2) Mr Nom patronymique DE FREITAS Prénom(s) ALBERT

Nom marital % de détention 92 Nb de parts ou actions 92

Naissance : Date 1948-10-22 N° de département 99 Commune GUIMARAES Pays PORTUGAL

Adresse : N° 245 Voie Chemin DU SORBIER

Code Postal 13270 Commune FOS SUR MER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient
directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

Exercice clos le 2023-12-31

SIREN 448929505

Dénomination de l'entreprise ADEF

Adresse (voie) 0000 Allée Jean Perrin

Code postal 13270 Ville FOS SUR MER

I -NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0	
---	-----	---	--

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Designation de l'entreprise											
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1)(2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX							
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *		Z1							
		(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO								)
		Personnel et compte rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAUX				VT		VU		VV			
RENOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTATS DES DETTES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		À PLUS DE 5 ANS	
				1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
		Emprunt set dettes financières divers (1)(2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B								
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	Z2								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY		VZ						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

ADEF
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : allée Jean Perrin
13270 FOS SUR MER
448 929 505 RCS SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 17 mai,

A 10 heures,

Les associés de la société ADEF, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 100 parts de 80 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Allée Jean Perrin 13270 Fos sur Mer, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Albert DE FREITAS, titulaire de 92 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Fabien DE FREITAS, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Géraldine DE FREITAS, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Josiane DE FREITAS, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Valentin DE FREITAS, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Albert DE FREITAS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 4.04 voix ayant voté pour, 0... voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 95 953 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	95 953 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	1 094 569 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	1 190 522 euros
---	-----------------

A titre de dividendes aux associés Soit 3 000,00 euros par part	300 000,00 euros
--	------------------

Le solde	890 522 euros
----------	---------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 890 522 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 17 mai 2024.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

-Exercice clos le 31 décembre 2020 :
250 000 euros, soit 2500 euros par titre

-Exercice clos le 31 décembre 2021 :
100 000,00 euros, soit 1 000,00 euros par titre

-Exercice clos le 31 décembre 2022 :
400 000,00 euros, soit 4 000,00 euros par titre

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 4.04 voix ayant voté pour, 0... voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, ...~~1.0.0~~ voix ayant voté pour,~~0~~... voix ayant voté contre,~~0~~... voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RÉSOLUTION

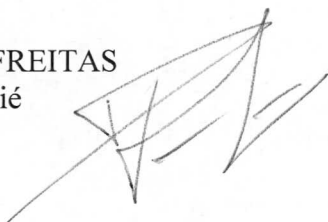
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, ...~~1.0.0~~ voix ayant voté pour,~~0~~... voix ayant voté contre, ...~~0~~... voix s'étant abstenues.

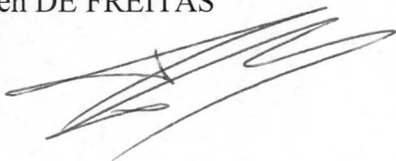
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

M. Albert DE FREITAS
Gérant et associé



M. Fabien DE FREITAS
Associé



Mme Géraldine DE FREITAS
Associée



Mme Josiane DE FREITAS
Associée



M. Valentin DE FREITAS
Associé

